

04 juil 2008 -11:48

Appartient à [Conseil des ministres du 4 juillet 2008](#)

Réseau express régional

Financement du matériel roulant nécessaire au RER sur une durée de 30 ans

Financement du matériel roulant nécessaire au RER sur une durée de 30 ans

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a marqué son accord pour le financement du matériel roulant nécessaire au Réseau express régional (RER) sur une durée de 30 ans (2006-2035).

Il s'agit de l'achat auprès de Siemens AG de 95 automotrices affectées aux lignes RER, qui seront livrées de février 2011 à janvier 2013. La valeur actuelle du contrat, passé en 2006 avec Siemens, équivaut à 418,6 millions d'euros 2008. L'annuité pour un financement d'une durée de 30 ans s'élève à 29,99 millions d'euros dans l'hypothèse que le taux d'intérêt moyen implicite s'élève à 4,946 %.

L'annuité définitive sera liée au taux d'intérêt en vigueur le jour de la signature du contrat relatif au financement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe